

DECRET N° 2005-134 DU 24 MARS 2005

portant nomination de Madame Ginette
AFANWOUBO épouse HOUNSA, magistrat,
en qualité de Secrétaire Général Adjoint du
Conseil Supérieur de la Magistrature.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mars 2005 ;

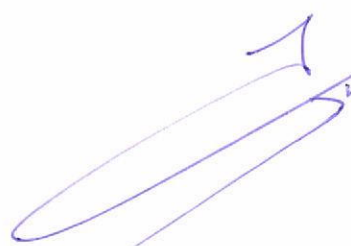
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Madame Ginette AFANWOUBO épouse HOUNSA, magistrat, est nommée Secrétaire Général Adjoint du Conseil Supérieur de la Magistrature cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée, sera publié au Journal.

Fait à Cotonou, le 24 mars 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme,



Dorothée C. SOSSA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MJLDH 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM 3 FADESP-
FDSP 2 INTERESSEE 01 JO 1.-